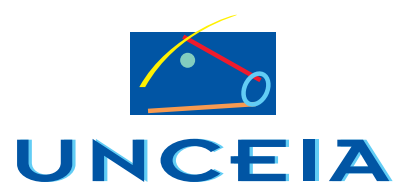
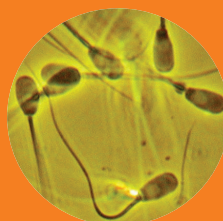


Rapport d'orientation de l'UNCEIA

21 février 2007





Monsieur le Conseiller technique,

L'an dernier notre assemblée générale se tenait au Parlement Européen à Strasbourg sur le thème de « l'amélioration génétique et de l'insémination : enjeux et stratégies en Europe ». La grippe aviaire ayant sévi en Bresse, vous aviez dû renoncer à notre invitation pour nous délivrer le message du Ministre de l'Agriculture sur la réforme de la loi sur l'élevage adoptée quelques semaines plus tôt par le parlement. Je pense que votre frustration devait être aussi grande que la nôtre car vous avez été l'un des artisans de cette réforme et je sais que vous aviez à cœur de venir nous en donner l'esprit. Ce rendez-vous manqué ne nous a pas empêché d'œuvrer ensemble à la préparation des textes en vue d'une application de cette loi dès le premier janvier 2007.

Vous bénéficiez donc d'une nouvelle occasion pour nous donner le point de vue du Gouvernement sur la réorganisation de l'amélioration génétique en France pour, notamment, respecter les règles du commerce, tant au niveau communautaire que national. Je vais donc vous donner la parole dans quelques minutes, mais permettez-moi auparavant, de camper rapidement le décor en vous présentant notre secteur d'activité : son bilan, son engagement au service de l'élevage et ses ambitions pour demain dans le nouveau contexte.

Un bilan très positif emprunt de passion et de solidarité que le nouveau contexte réglementaire n'émousse pas

1947- 2007 : 60 ans, Monsieur le Conseiller Technique. L'équivalent de 3 générations d'hommes et de femmes dont l'action, au cœur des entreprises coopératives, a consisté à sélectionner et à diffuser les reproducteurs les mieux adaptés à "l'Elevage France" et aux divers systèmes de production mis en œuvre par les éleveurs sur tous nos territoires ruraux.

S'engager sans passion dans cette aventure n'était pas possible. Aussi, je dois saluer le travail des uns et des autres, sans lequel nous n'aurions jamais atteint l'excellence.

Car nous devons bien parler d'excellence et reprendre le bilan de notre activité dans sa globalité.

Parlons performances :

Notre élevage, pourtant parti de loin au sortir de la guerre, est l'un des plus performant au monde tant en production laitière qu'en production de viande. Cette amélioration des performances est une réalité incontestée que reprend d'ailleurs le préambule de la loi d'orientation agricole, mais nous n'en sommes pas restés à ce stade. Il nous faut ajouter à cette performance technique et économique le maintien d'une diversité raciale suffisante répondant à toutes les conditions d'élevage. C'est un patrimoine exceptionnel, gage d'avenir pour notre élevage comme pour l'exportation.

Oui nous sommes fiers de ce résultat

et croyez-moi, Monsieur le Conseiller Technique, les dirigeants des coopératives d'insémination implantées sur tout le territoire s'adapteront, pour tenir compte de la réforme, mais ils n'envisagent à aucun prix de changer d'objectif. Ils continueront à sélectionner les reproducteurs en tenant compte de la réalité économique et à les diffuser à tous les éleveurs quels que soient leur système de production et leur localisation géographique.

Un mouvement coopératif pour une «passion solidaire» au service d'éleveurs satisfaits

Cette conviction, ils la partagent avec leurs 115 000 adhérents, C'est-à-dire Monsieur le Conseiller l'immense majorité des éleveurs.

Notre mouvement professionnel porte donc la voix des éleveurs qui ont fait le choix de s'organiser pour réus-

sir dans cette difficile entreprise qu'est la génétique. Ils n'ont rien à voir avec ceux qui préfèrent le tout individuel et le tout libéral. **Ils ont compris qu'en matière de sélection et de reproduction l'organisation mutualiste s'impose pour réussir.**

Certes le contexte change mais la coopération reste pour notre activité, la seule voie pour garder la maîtrise de la génétique par les éleveurs. Nous sommes donc très sensibles au contenu de la LOA sur ce sujet et nous chercherons à maintenir et à renforcer, l'attractivité des coopératives de notre secteur.

Cette ambition est en adéquation avec celle qu'a rappelée le président MANGIN lors de l'AG de COOP de FRANCE de 2006. Elle passe par trois fondamentaux déjà en pratique dans le monde de l'insémination :

La performance Economique qui sera au rendez-vous si les choix courageux d'optimisation sont réalisés par les dirigeants. Le mouvement est engagé et les restructurations dans notre secteur sont remarquables et placeront nos entreprises de sélection au tout premier plan mondial. **Habituez-vous aux noms des nouvelles structures issues de cette réorganisation : GENOE, GDO, Amélie-Crehen, SORELIS, ACTIS, DYNAM'IS, GENIATEST, ELITEST, AXIA.**

Et ce n'est pas fini, la réflexion continue et d'autres viendront rapidement compléter la liste.

Monsieur le Conseiller, regardez l'évolution entreprise au sein des coopératives d'insémination. C'est sans aucun doute la meilleure façon de lutter contre la concurrence externe comme interne. Elle n'a pas son pareil, notamment dans le monde de l'élevage et **ne restez pas muet devant notre demande d'appui à la restructuration dont je me suis fait le porte parole à diverses reprises ces derniers temps.** Au sein de la filière génétique ce ne sont pas moins de 400 entreprises concernées par ce mouvement et plus de 9000 salariés.

La gouvernance de nos entreprises doit être modernisée, pour être plus réactive mais aussi plus rigoureuse. Nous avons engagé et nous poursuivons l'effort de formation des administrateurs, des cadres dirigeants et des salariés. On ne trouvera aucune gêne

dans la branche à ce que les conseils d'administration, comme le prévoit la LOA, aient davantage de compte à rendre aux adhérents réunis en assemblées Générales.

Enfin **l'implication des adhérents passe par un dialogue soutenu** et malgré la nécessaire concentration des moyens, il convient de préserver cette proximité à laquelle sont attachés tous les administrateurs des coopératives. Ces dirigeants, passionnés d'élevage, sont au contact permanent des 115 000 éleveurs dont ils partagent les préoccupations au quotidien. Leurs salariés et particulièrement les techniciens d'insémination constituent un maillage territorial de spécialistes de la reproduction.

Le Haut Conseil à la Coopération Agricole, une instance qui nous concerne

La LOA a instauré un Haut Conseil de la Coopération qui donne à la profession davantage de responsabilités sur l'évolution de la coopération.

Cette instance sera en charge de l'octroi et du retrait de l'agrément des coopératives. Gageons qu'elle dispose des moyens suffisants pour assurer ses missions en toute indépendance.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de retenir notre fédération parmi les membres professionnels du comité directeur. Le nombre de sièges était limité nous l'avons bien compris mais, **comptez sur nous, cependant, pour nous faire entendre.** Nous avons, notamment, l'intention d'apporter notre contribution dans les commissions juridiques et économiques, de manière à ce que la voix de l'insémination soit entendue. Soyez assuré de notre vigilance car les modifications réglementaires induites par la LOA dans notre secteur auront des conséquences organisationnelles dont certaines relèveront de cette Haute Autorité.

Les particularités fiscales de nos coopératives sont pleinement justifiées

Pour finir sur ce volet, permettez-moi de m'associer, une nouvelle fois, aux propos de Philippe MANGIN sur la banalisation de la fiscalité des coopératives. Aux particularités fiscales qui leur sont accordées correspondent des obligations particulières qui disparaîtraient avec la banalisation fiscale si cette dernière était décidée. **Il faut réfléchir à deux fois avant d'engager un tel processus dont les conséquences économiques négatives seraient sans rapport avec la recette fiscale que vous pourriez espérer.**

Ne cédez pas aux marchands, même soutenus par une poignée de parlementaires lobbyistes, qui voudraient anéantir tout cela pour récupérer la rente collective à leur seul profit. Vous risqueriez d'être responsable de la disparition d'une économie participative dont la modernité et l'efficacité n'ont jamais été tant reconnues. En effet, dans une économie mondialisée où s'impose le diktat de la spéculation financière, du court terme et de la délocalisation, il reste une forme d'entreprise qui, avant bien d'autres considérations, place l'homme au cœur de son action. C'est de la coopération dont il s'agit et particulièrement de la coopération développée dans le secteur de l'amélioration génétique et dont la modernité n'est pas suffisamment vantée. Transmettez notre credo au Ministre et s'il a besoin d'être convaincu n'hésitez pas à faire appel à notre expertise pour lui expliquer ce qu'il adviendrait de la sélection en cas de dé mutualisation de notre activité. Nous suivons donc avec beaucoup d'attention le contentieux communautaire au sujet de la fiscalisation des sociétés coopératives agricoles françaises.

Le DGF nécessite une coopération étroite de tous les partenaires impliqués dans l'amélioration de la génétique des ruminants et justifie la création de FGE

La sélection des ruminants qui ont la particularité d'avoir une faible fécondité, n'est pas une activité envisageable sans investissements collectifs importants et

je tiens à redire ici que notre réussite n'est pas la réussite des seules coopératives d'insémination. **C'est le résultat d'une coopération étroite entre tous les acteurs de cette entreprise et sans lesquels rien ne serait possible.**

Je veux citer les EDE et les organismes de contrôles de performances, les UPRA et les ARSOE qui recueillent méticuleusement les données nécessaires à l'indexation des reproducteurs. Nous apprécions également l'engagement à nos côtés de l'INRA et du département génétique de l'Institut de l'Élevage chargés des travaux d'ingénierie, de calcul et de diffusion des index. Il me faut enfin citer vos services : La DGPEI et plus particulièrement le bureau de la génétique animale et la DGAL. Tous ces organismes participent efficacement à la réussite de l'entreprise d'amélioration génétique et ont permis, dans un cadre réglementaire adapté, de sortir l'élevage français de sa marginalité et de le porter au niveau des meilleurs mondiaux sur le plan génétique comme sur le plan sanitaire.

L'implication active et positive de l'UNCEIA dans la réforme

Devions-nous, pour de simples conditions de respect de la concurrence, abandonner ce magnifique édifice génétique ? Il n'en fut pas question et notre ambition à tous, membres de la grande famille de la génétique c'est que cette entreprise continue et reste performante dans le nouveau contexte réglementaire de 2007.

Alors si nous n'avons pas fait obstacle à la réforme c'est que nous pensions qu'il était possible de moderniser le cadre réglementaire tout en gardant une même ambition pour notre élevage. C'est dans cet esprit que nous avons largement collaboré à la réforme initiée par la CNE.

Nous nous y sommes préparés consciencieusement par une réflexion interne à l'UNCEIA pour décider, compte tenu de nos atouts et de nos faiblesses, de la ligne politique à tenir.

Nous avons aussi souhaité engager une réflexion entre tous les acteurs concernés par le Dispositif

d'Amélioration Génétique Français et je remercie Pierre CHEVALIER d'y avoir répondu favorablement en l'organisant dans le cadre de la CNE et d'en avoir confié la présidence à Vincent ANDRIEU. Heureuse initiative qui a fourni le cadre organisationnel préfigurant l'Interprofession de la génétique retenue dans la LOA du 5 janvier 2006. **Elle a vu le jour 4 mois plus tard, le 16 MAI 2006, sous le nom de FRANCE GÉNÉTIQUE ELEVAGE dont vous avez reconnu la nature interprofessionnelle par arrêté publié au journal officiel du 06 Octobre 2006.**

Cette concertation entre professionnels n'a pas été facile car il s'agissait de vous livrer les propositions unanimes de la profession. Il a fallu beaucoup de débats, de négociations bilatérales puis multilatérales pour parvenir à ce consensus. **Permettez-moi de dire ici ma reconnaissance aux uns et aux autres pour leur implication responsable dans le débat et ma fierté, ainsi que celle de tous mes collègues d'y avoir participé.** Dans des temps difficiles, nous avons su dépasser nos différences pour construire un dispositif génétique rénové, adapté aux exigences du commerce moderne, mais préservant les acquis de la loi sur l'élevage.

Garder, tout d'abord, la maîtrise de la génétique aux éleveurs

Pour ce qui concerne la maîtrise de la génétique par les éleveurs, notre organisation en coopératives nous donne quelques garanties. Cependant, il n'est pas impossible, puisque cela existe dans d'autres pays ou pour d'autres espèces, que des structures capitalistiques s'intéressent à cette activité en recherchant à capter des rentes intermédiaires. Nous ne connaissons pas non plus les conséquences de l'ouverture des marchés prévue par la loi sur l'émergence de la concurrence et, si nous ne craignons pas cette concurrence, nous exigerons qu'elle soit loyale dans tous les domaines : qu'il s'agisse du volet zootechnique comme des aspects sanitaires.

Nous exigeons maintenant que la loi soit respectée par tous :

Opérateurs historiques comme structures émergentes :

Mais la concurrence déloyale peut provenir également des opérateurs émergents qui n'entendraient pas respecter la loi. Nous prenons acte des textes publiés sous la responsabilité du Ministre de l'Agriculture au fur et à mesure de leur parution. Nous regrettons, bien sûr, les modifications de dernière minute affaiblissant les textes dans certains domaines et que nous avons déjà signalés à vos services. Cependant, Monsieur le Conseiller, les centres d'insémination fédérés à l'UNCEIA respecteront les directives à la lettre et nous entendons qu'il en soit ainsi pour tous.

Alors que nous préparons à cette ouverture des marchés, nous ne tolérons pas, nous ne tolérerons plus une concurrence déloyale. Si j'insiste sur ce volet c'est pour prendre date avec vous sur la mise en conformité des opérateurs, jusque-là illégaux, qui prétendraient continuer leur activité sans rien améliorer ni de la qualité zootechnique, ni de la qualité sanitaire, ni de la traçabilité des doses qu'ils proposent aux éleveurs. Vous devez nous préciser la manière dont vous allez vous y prendre pour les enjoindre à respecter enfin la loi. **Nos entreprises ont des responsabilités vous avez les vôtres. Vous comprendrez que, le contexte ayant changé, nous ne resterons pas 40 ans sans réagir.**

La génomique débouche sur des innovations de rupture qui justifient notre implication dans la recherche

Nous connaissons les risques encourus avec l'avènement des biotechnologies de la reproduction et de la génomique conjuguées à la brevetabilité du vivant. Ces avancées scientifiques se traduiront à court ou moyen termes par des innovations de rupture qui remettront, sans doute, en cause l'organisation actuelle de la sélection, de la production et même de la diffusion des semences.

Nous nous préparons à cette éventualité en participant nous-mêmes aux recherches en génomique, en partenariat avec le CNIEL, INTERBEV, l'Institut de l'Elevage et l'INRA.

L'efficacité d'un tel programme de recherches est étroitement liée à l'organisation en réseau de notre dispositif de sélection et à la capacité de l'UNCEIA à mobiliser les ressources biologiques qu'il détient. Nous sommes tous conscients de l'avantage que cela représente pour faire progresser la connaissance et, sur ce point, nous sommes envieux du monde entier.

Ce programme de recherche sans précédent commence à porter ses fruits. Nos résultats obtenus dans la sélection assistée par marqueurs, comme dans l'amélioration de la fertilité, confirme l'efficacité et la modernité de notre organisation et de notre action, et nous aimerions pouvoir continuer ainsi.

L'Agence Nationale de la Recherche soutient nos programmes et nous en sommes satisfaits. Nous aimerions simplement que la dimension cognitive des programmes n'apparaisse pas comme l'objectif essentiel et que **le caractère opérationnel soit pleinement pris en compte dans l'évaluation des projets.**

Nous avons également à renouveler nos engagements dans AGENAE après 5 années de collaboration étroite entre la profession et l'INRA. Un séminaire est organisé en septembre pour tirer le bilan du travail accompli durant cette période et préparer la suite qu'il convient de lui apporter.

Les coopératives d'insémination s'interrogent sur les moyens à investir actuellement dans la recherche mais elles sont unanimes à considérer que les recherches en génomique doivent être poursuivies voire intensifiées. Un nouveau programme quinquennal rénové au sein d'AGENAE doit être mis au point et engagé sans retard.

Un DGF au service de toutes les races....bovine, ovine et caprine

Nous l'avons rappelé en introduction, la France est riche d'une diversité d'espèces et de races sélectionnées et mises en valeur au cours du temps par la volonté des

éleveurs mais aussi grâce à la loi sur l'élevage. Aujourd'hui, c'est sa force et peut-être aussi sa chance pour répondre à la demande des pays émergents qui recherchent des races adaptées à leurs conditions de production.

Ensemble, nous avons fait en sorte que le DGF nouveau conserve cet objectif et nous en sommes satisfaits. Cependant, il ne faut pas que cette orientation nuise à l'efficacité des entreprises sélectionnant les races à vocation mondiale qui ont à supporter la concurrence de leurs partenaires étrangers. Il y a un équilibre à respecter. Il faut que tous les responsables, de petites ou de grandes races en aient conscience pour maintenir le cap que nous nous sommes fixé.

La CNAG comme FGE doivent en être les garants.

Des moyens collectifs à préciser

Pour y parvenir le DGF doit maintenir son réseau collectif dans son intégralité : de l'identification au calcul et à la diffusion des index. Vous en conviendrez, même si les entreprises de sélection et de diffusion du progrès génétique sont confrontées directement au marché, **il demeure des pans entiers d'activité de l'amélioration génétique qui s'apparentent à une mission de service public et nécessitent la mise en œuvre de moyens collectifs.** En effet, un minimum de financement collectif incompressible est nécessaire pour mettre en œuvre les outils indispensables au maintien d'un DGF. Son montant, connu de vos services, a été évalué à plusieurs reprises.

Vous en êtes parfaitement conscient.

Il n'en demeure pas moins que, compte tenu de la réalité budgétaire, nous craignons pour ces moyens. Il faut absolument continuer à vous battre pour le maintien d'une ligne de crédit indispensable pour assurer convenablement ces missions collectives. Il faudra également poursuivre la réflexion avec la profession pour compléter, ces aides publiques, par des moyens d'origine professionnelle. Après la création de l'interprofession de la génétique en 2006, cette étape est déterminante pour assurer sa crédibilité définitive. Compte tenu des échéances relative au renouvellement de la CVO qui alimente le FNE, nous devons nous mettre au tra-

vail au plus vite pour aboutir dès cet automne, à la création d'une ressource professionnelle dédiée à la génétique et gérée directement par FGE.

Des Organismes de Sélection pour promouvoir les races françaises

La loi prévoit aussi la création des Organismes de Sélection en substitution aux actuelles UPRA. Un arrêté du 28 Décembre 2006 donne aux OS des prérogatives, certes limitées, mais précises.

En respectant l'idée de structures « parlement de la race », il sépare l'action de la réflexion.

Notre position est connue depuis fort longtemps, nous tenons à cette séparation formelle de manière à éviter tout risque de confusion ou d'accaparement de cette instance. Ce n'est pas pour autant que nous manquons de respect, bien au contraire, aux associations d'éleveurs sélectionneurs qui souhaitent s'investir dans la défense des races. Elles ont toute leur place dans les OS mais à l'instar des autres partenaires elles doivent exercer leurs missions dans des structures indépendantes de ces OS. Je sais que c'est un changement radical de culture par rapport à la réalité actuelle de certaines UPRA. Vous ne disconviez pas que les entreprises de sélection, auront encore davantage à défendre les couleurs des races françaises et à s'impliquer, à leur juste place dans l'orientation donnée à la sélection au sein des Organismes de Sélection.

Je retiens que le texte prévoit une représentation équilibrée des acteurs dans chaque OS. Nous y sommes favorables et je suis persuadé, qu'ensemble : Entreprises de sélection, Associations d'éleveurs, Organismes de contrôle de performance et Utilisateurs, nous saurons trouver un nouveau pacte génétique au sein des OS assurant un avenir à tous les acteurs qui s'investiront, à des fins collectives, dans l'amélioration des races. Nous appelons de nos vœux tous nos partenaires à cette prise de conscience.

Un service universel pour assurer un service de l'IA dans tous les élevages

L'ouverture du marché de la mise en place des semences risque de se traduire par une déstructuration du maillage actuel assurant pour chaque élevage le service de l'IA.

Je vous rappelle que grâce à notre organisation nous assurons jusqu'alors la solidarité entre tous les éleveurs, quels que soient leur système de production et leur localisation géographique. Nous avons plaidé pour un maintien de cette solidarité. Toutefois, le contexte plus libéral qui attend nos entreprises de mise en place amène à déplacer cette solidarité entre éleveurs vers une solidarité nationale.

A votre demande, la branche répond présent et les coopératives acceptent de l'assurer en phase transitoire. Cependant, vos services comme les CIA, avancent sans expérience dans cette voie nouvelle et pourtant nous nous devons de réussir. Nous ne verrions donc que des avantages à la constitution d'un comité de pilotage pour suivre de près cette phase transitoire et proposer les ajustements qui s'imposeront. Dans cette perspective, la collaboration de l'UNCEIA vous est acquise pour aider les services de l'Office de l'Élevage à suivre ce dossier.

La gestion du SIG assurée par FGE

J'aimerais aussi attirer votre attention sur un des éléments essentiel de la réussite de l'entreprise génétique, à savoir : les Systèmes Nationaux d'Information Génétique (SNIG).

Le SIG BOVIN est un outil exemplaire, auquel ont participé tous les partenaires de la génétique sous la présidence de Joseph LANGLAIS.

La génétique française dispose désormais d'un outil collectif performant, exhaustif et évolutif. **Il s'agit de la plus grande base de données zootechniques du monde**, regroupant des informations sur quelque 110 millions d'animaux contrôlés dans 800 000 exploitations.

Il est dédié à l'indexation mais c'est aussi un outil de travail des 4000 techniciens des Organisations d'élevage et des milliers d'éleveurs qui peuvent accéder aux informations via Internet.

Saluons ici l'effort de l'Etat et de ses partenaires qui ont consacré en 10 ans un budget de 10 millions d'euros et le rôle déterminant de l'Institut de l'Elevage pour la maîtrise d'ouvrage et des ARSOE et de l'INRA pour les maîtrises d'œuvre.

Aujourd'hui FGE prend le relais.

Parmi les multiples tâches, elle aura, tout particulièrement en charge la révision de la charte «droit et devoirs» qui deviendra le cahier des charges à intégrer dans le dispositif réglementaire et la protection des systèmes d'information fondée sur un principe d'une copropriété entre Etat et FGE.

Dans le nouveau contexte, les droits d'apport, d'accès, d'échanges et de valorisation des données doivent être, encore plus que par le passé, précis, juridiquement fondés, et facilement mis en œuvre et contrôlables. Le chantier est d'envergure, la tâche n'est pas simple car il faut tout à la fois préserver les intérêts des investisseurs et respecter le droit à l'égalité devant l'information.

La génétique française inscrite dans un contexte réglementaire européen en évolution

Dorénavant, les règles de la génétique française sont conformes au droit européen. Aussi, l'évolution de ce cadre réglementaire européen retient-il toute notre attention. C'est pour cette raison que nous nous engageons à vos côtés comme aux côtés de nos partenaires du COPA-COGECA pour que l'évolution des textes tiennent compte des attentes des Organismes et des Entreprises de Sélection.

La formation des hommes réglementée hier, choisie aujourd'hui

Cette réforme a également des conséquences sur la formation des inséminateurs et des chefs de centre puisque le régime de licence est supprimé. Ce n'est pas pour autant que les qualifications pour exercer le métier de technicien de l'IA ou d'encadrement technique ou même celui de responsable de la qualité ne soient plus nécessaires et **nous n'envisageons pas de renoncer à la formation**. Nous pensons même, que l'adaptation au nouveau contexte passe par un renforcement de la formation des hommes.

Avec la disparition de l'obligation réglementaire de formation, vous avez choisi de ne plus soutenir l'Ecole d'Insémination. C'est regrettable car un établissement public comme le CEZ avait vocation à former toute personne concernée par cette activité.

Aujourd'hui nous avons répondu favorablement à la demande de la mission COPERSI que vous avez diligentée sur l'avenir de cet établissement.

L'UNCEIA, une fois de plus a répondu présent et assurera le relais, au moins pendant les trois prochaines années. Nous nous appuyons sur les compétences reconnues et disponibles tant pour la formation initiale des futurs agents des CIA que pour la formation permanente en entreprises qui devrait croître et permettre ainsi **les adaptations commerciales qui s'imposent.**

La refondation de la CCN socle social de la branche

La rénovation du DGF amène inmanquablement les partenaires sociaux à s'interroger sur l'avenir de la convention collective nationale applicable aux personnels des CIA.

Tout d'abord nous nous sommes penchés sur l'évolution des métiers au sein de notre activité. Ce travail s'est traduit par la thèse conduite comme une

recherche participative. Elle a permis de faire prendre conscience aux partenaires sociaux des évolutions à prendre en considération pour préparer l'avenir dans ce domaine.

D'autre part, la fracture du cadre légal gouvernant l'in-sémination impose **une refondation du socle de garanties sociales** pour en assurer la pérennité et l'adéquation à un environnement économique en mutation permanente. Il est de notre devoir de définir le plus grand dénominateur commun d'un pacte social rénové, dont la CCN demeurerait la pierre angulaire.

Le SNCIA a engagé ce grand chantier en proposant aux centrales syndicales une renégociation globale de la CCN en souhaitant son extension à l'ensemble de l'activité pour éviter le dumping social.

L'ambition est de trouver un accord équilibré, gagnant gagnant pour les entreprises et les salariés, par la voie de la révision.

Exporter dans un contexte de crises sanitaires

Comme si cette réforme n'était pas suffisante pour nous occuper nous avons eu fort à faire avec la dernière crise en date à savoir **la fièvre catarrhale**. Comme tout le monde, nous l'attendions par le Sud, elle a sévi par le Nord et pour l'instant elle ne concerne qu'une petite partie du territoire mais sur lequel les éleveurs jouent un rôle de bouclier et c'est bien volontiers que je m'associe aux revendications des organisations professionnelles spécialisées et à vocation générale qui réclament de **justes compensations pour ces éleveurs particulièrement touchés**.

Le monde de la génétique n'est pas épargné non plus. Même si nos reproducteurs n'ont pas été directement touchés par la maladie, **il a fallu prendre des mesures de protection d'une ampleur nationale**. Je voudrais saluer l'effort de concertation de vos services pour trouver rapidement les solutions pour permettre à nouveau de laisser circuler, animaux reproducteurs et

semences. Sur le plan technique, rien à redire, nous avons trouvé les protocoles sanitaires donnant toutes garanties aux utilisateurs sur le statut indemne de notre génétique mais à quel prix ???.

C'est si vrai que nous mettons en péril l'exportation d'animaux vivants. Comme vous le savez certainement la marge laissée par cette activité est souvent très faible et ne permet pas de prendre en compte la quarantaine imposée et les contrôles sanitaires supplémentaires. Vous comprendrez aisément que les entreprises soumises à ces aléas hésitent à poursuivre.

Monsieur le Conseiller, je sais que cette activité ne représente pas un enjeu supérieur pour le gouvernement, néanmoins, l'exportation de nos reproducteurs, au-delà du caractère emblématique qu'elle représente est indispensable pour assurer la pérennité de nos entreprises.

S'agissant de la réouverture des frontières, je salue la réactivité de vos services. Mais le manque de disponibilité pour négocier avec quarante pays en même temps nous fait prendre un retard immense par rapport à nos concurrents. Et chaque fois que nous devons renoncer à un marché parce que notre sanitaire n'est pas conforme, il est pris et pour longtemps par d'autres. Avec cette nouvelle crise, tous les marchés se sont fermés au même moment, à une époque cruciale de l'année et il faudra des mois pour parvenir à les rouvrir.

Encore une fois, ce n'est ni la compétence, ni la volonté, de vos agents qui est en cause mais le manque de moyens en personnel. Nous aimerions que cette troisième crise dont les incidences sur l'export sont identiques aux deux premières, serve enfin de leçon et que dès à présent il soit prévu un renforcement des effectifs d'agents à la MCSI pour palier ce genre de situation.

Voici les principaux chantiers auxquels l'UNCEIA et avec elle tous les partenaires de FGE se sont attelés. La tâche est immense mais l'avenir de l'élevage en dépend et nous ne reculerons pas devant nos responsabilités et, vous vous en doutez, nous exigerons que l'Etat assume les siennes.

Le futur de la Génétique Animale nous appartient

" Le monde de l'IA, une force en mouvement pour répondre à l'élevage de demain " tel était le slogan qui a présidé à notre réflexion pour préparer la réforme du DGF et de la loi sur l'Elevage.

Monsieur le conseiller, chers collègues, nous sommes impliqués sans compter, pour préparer cette échéance avec le triple objectif :

- La recherche de la plus grande robustesse au droit européen,
- La volonté de rendre les meilleurs services aux éleveurs,
- Le souci d'une " Entreprise Génétique France " capable de tenir son rang mondial.

Ensemble, partenaires de FGE nous avons œuvré à cette réforme et nous avons appris à mieux nous connaître et à nous apprécier. Gage de sa réussite, une véritable culture commune de l'interprofession de la génétique s'installe progressivement.

Aujourd'hui la réforme est sur les rails et une nouvelle aventure nous attend. Les coopératives d'insémination s'y inscrivent avec la volonté, la passion et la détermination des premiers jours.

Le nouveau cadre réglementaire témoigne de la pertinence et du réalisme dont a fait preuve la branche préférant se projeter vers l'avenir plutôt que de camper sur des positions anciennes, pourtant solides. Elle a su faire le deuil de certains de ses acquis pour se donner les moyens d'inventer son futur et d'investir encore et toujours pour que, demain, les éleveurs disposent de la meilleure génétique mondiale.

La chose est écrite, une page se tourne. L'heure de l'action a sonné. Nous avons à relever le défi qui permettra à la France de garder son statut de grand pays d'élevage.

Maintenant, notre destin est en grande partie entre nos mains. Il dépend de nos comportements.

A nous de montrer notre capacité à construire sur ces nouvelles bases.



UNCEIA

Maison Nationale des Eleveurs
149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
Tel : 01 40 04 53 90 - fax : 01 40 04 53 79